



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 58670

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la prolifération du frelon asiatique. Le développement croissant des "*vespa velutina*" représente une menace réelle pour l'activité des ruches et pourrait avoir des conséquences particulièrement importantes pour la filière apicole. En conséquence, elle souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour développer les moyens d'éradiquer ce phénomène.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*), s'est étendu dans le Sud-Ouest, et son expansion est limitée mais continue vers le nord du territoire métropolitain. Sa présence est ainsi avérée en Île-de-France. Cette espèce se nourrit notamment d'insectes et a un comportement de prédation sur les abeilles domestiques, ce qui préoccupe fortement les apiculteurs. Face à cette situation, plusieurs démarches ont été entreprises visant à mieux connaître l'espèce, ses implications dans le contexte du territoire français et à favoriser la prévention et la limitation des impacts. En 2007, une étude menée par l'Association de développement apicole d'Aquitaine (ADAAQ) a bénéficié de fonds communautaires du programme apicole et d'une aide du conseil régional d'Aquitaine. Cette étude a confirmé un impact potentiel du frelon asiatique sur le rucher aquitain et a permis de formuler des préconisations en matière de lutte. Celle-ci est fondée sur le piégeage des fondatrices (femelles sexuées quittant le nid dès la fin de l'hiver pour fonder une nouvelle colonie), ainsi que la destruction des nids. En 2008, il a été créé un comité de pilotage national « frelon asiatique » co-animé par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) et réunissant également les ministères de l'intérieur et de la santé, la préfecture de la zone de défense Sud-Ouest, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'ADAAQ. Par ailleurs, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le MNHN, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sont engagés dans une étude de recherche appliquée de trois ans lancée en 2008, financée sur le programme apicole communautaire, concernant la biologie de l'espèce, ses impacts sur les abeilles et le contrôle des populations. L'étude de l'ADAAQ a également été poursuivie et deux préfectures (Dordogne et Lot-et-Garonne) ont programmé des expérimentations de piégeage. Une vigilance particulière est portée à la prévention des conséquences potentielles de cette action sur l'entomofaune. Le bilan des expérimentations menées en 2008 tend à montrer une efficacité limitée du piège conçu. Des adaptations techniques ont donc été envisagées et des opérations de piégeage ont été entreprises localement en 2009. Le suivi de la répartition de l'espèce est également un volet important. Des dispositifs visant à faciliter le signalement des nids et le traitement des informations ont été mis en place dans certains départements. Au niveau national, le MNHN centralise l'ensemble des données qui lui parviennent et établit une carte de progression de l'espèce. Concernant les risques potentiels pour la santé et la sécurité publiques, les données actuelles ne semblent pas dénoter une augmentation des piqûres d'hyménoptères dans les départements colonisés par le frelon asiatique. Il faut noter que cette espèce n'est pas impliquée dans un nombre élevé d'accidents graves en Asie. Dans son rapport « Pour une filière apicole durable

», M. Saddier, député de la Haute-Savoie, a établi des préconisations relatives au frelon asiatique, notamment celle de préciser son statut juridique. Son inscription sur la liste nationale des espèces invasives par le ministère en charge de l'écologie est en cours. En complément des actions précédemment décrites, cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur la gestion des espèces exogènes invasives et de leurs impacts éventuels.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58670

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8903

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10832